

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Télédistribution

Condensé du compte rendu du Comité Syndical du 21 mars à Fort-Mardyck

- Le Compte Administratif 2019 : la situation comptable de fin d'exercice du Compte Administratif 2018 fait apparaître une dépense de 3 810 842 € et une recette de 5 320 608 €. Si l'on tient compte des résultats antérieurs, nous obtenons un excédent de 4 357 115 €, ce qui montre une nouvelle fois la bonne situation financière du SIVU. La maîtrise des dépenses de fonctionnement et le faible montant des charges de personnel contribuent au bon résultat de 2018. L'excédent s'explique également par la baisse de la quote-part de notre délégataire DGL Networks pour la maintenance de notre réseau (670 000 € à 150 000 € par an) et aussi par la non réalisation des travaux sur Armbouts-Cappel et sur l'abandon du projet de doublement de la fibre (beaucoup trop coûteux). Avis favorable à l'unanimité.
- Le Compte de Gestion 2018 (document justifiant l'ensemble des opérations financières effectuées par la Trésorerie principale) laisse apparaître des résultats identiques au Compte Administratif 2018. De ce fait, le Compte de Gestion du Receveur a été voté à l'unanimité du Comité.
- Le Budget Primitif fait apparaître une diminution significative du coût à la prise, à savoir de 146 € à 95 € par foyer fiscal, soit une baisse de la participation des communes (qu'elle soit fiscalisée ou non) de 35 %. Cette décision, faisant suite à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire et du Débat d'Orientation Budgétaire en janvier, a été prise du fait de la baisse de la quote-part de DGL Networks, de la non réalisation des travaux sur Armbouts-Cappel, de la non réalisation du doublement de la fibre et du résultat du Compte Administratif 2018.
Toutefois, une partie de notre excédent servira, entre autres, à la géolocalisation du réseau (obligatoire et très spécifique), au marché de la maintenance, au marché pour l'achat des boîtiers SIVU, du matériel en tête de réseau (nouvelles technologies), etc. Avis favorable à l'unanimité du Comité.
- Une subvention sera versée à l'Association du Personnel Territorial de Saint Pol sur Mer pour le rattachement du personnel du SIVU. Le coût sera de 500 € (2 personnes x 250 €) pour l'année 2019. Avis favorable à l'unanimité du Comité